

Ouverture sécuritaire des jardins communautaires

24 avril 2020

Mesures de prévention de la COVID-19

Ces mesures s'appliquent lorsque la transmission communautaire soutenue est confirmée par les autorités de santé publique.

Contexte

Plusieurs questionnements émergent des directions régionales de santé publique, ainsi que d'organismes et de partenaires nationaux et régionaux sur la possibilité de débuter la saison des jardins communautaires ou collectifs en respectant les mesures de distanciation physique et d'hygiène qu'imposent le contexte de la COVID-19. De nombreux partenaires tentent de voir comment il serait possible d'ouvrir les jardins communautaires le 1^{er} mai, date des premiers semis directs. La production plus importante commence habituellement la 2^e ou 3^e semaine de mai. La période de culture au Québec est de courte durée. La décision d'ouvrir les jardins mérite d'être examinée rapidement, car un report de l'ouverture peut compromettre la capacité de production pour la période estivale complète.

Le présent document a pour but de soutenir la prise de décision des autorités locales concernant l'ouverture des jardins communautaires en fournissant des données probantes sur leurs bienfaits pour la santé de la population ainsi que les conditions à respecter pour assurer la protection des usagers dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19.

On désigne habituellement par jardin communautaire une terre découpée en plusieurs parcelles qui peuvent être cultivées par une seule personne, par une famille ou en co-jardinage avec des amis. Les jardins collectifs sont, pour leur part, une parcelle unique de terre jardinée par un groupe de membres, qui partage les décisions et les tâches (MAPAQ : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agricultureurbaine/trucsconseils/Pages/Jardinagedanslesespacespublics.aspx>). Les organisations responsables de la gestion de ce type d'initiatives varient (ex. : municipalités, arrondissements, organismes, regroupements de citoyens, établissements publics).

Dans le contexte de pandémie et de demandes accrues pour l'aide alimentaire, le jardinage pourrait contribuer à améliorer l'accès aux aliments nutritifs des Québécois. Toutefois, les Québécois n'ont pas tous accès à un espace privé leur permettant de cultiver des fruits et des légumes, d'où l'importance de considérer l'ouverture des jardins communautaires dans les prochaines semaines et de s'assurer, le cas échéant, de la mise en place des mesures de protection afin de diminuer les risques de transmission de la COVID-19 chez les jardiniers.

Analyse

Les écrits scientifiques analysés suggèrent que les jardins communautaires contribuent aux saines habitudes de vie, à la santé physique et mentale des utilisateurs, ainsi qu'à la cohésion sociale des communautés. Ceux-ci jouent en effet de multiples rôles au sein des communautés. Ils contribuent à la production alimentaire par le biais d'activités de jardinage où les personnes interagissent entre elles (Alaimo, 2016).

Plusieurs études rapportent que les jardins communautaires auraient des impacts positifs sur certains déterminants de la santé physique des jardiniers : meilleur accès aux fruits et légumes et augmentation de leur consommation, amélioration des connaissances et attitudes à l'égard d'une alimentation saine, augmentation de l'activité physique, diminution de l'IMC et de la tension artérielle (Malberg Dyg, 2019; Kunpeuk, 2019; Garcia, 2018). Au niveau de la santé mentale, leur utilisation pourrait aussi contribuer à réduire le stress (Kunpeuk, 2019; Genter, 2015) et à améliorer l'estime de soi (Malberg Dyg, 2019).

Des études internationales rapportent aussi que les jardins communautaires pourraient améliorer la qualité de vie des personnes et augmenter le capital social dans les communautés locales (Glover, Parry & Shinew, 2005; Twiss, Dickinson, Dumas et coll., 2003). Quelques recherches évaluatives démontrent qu'ils procurent des occasions d'interactions sociales et intergénérationnelles entre les résidents propices à leur bien-être (Pascoe et Howes, 2007). Des chercheurs québécois abondent dans le même sens en ajoutant que ces initiatives contribueraient à lutter contre l'exclusion sociale et seraient des lieux importants pour favoriser les liens sociaux (Boulianne, Olivier-d'Avignon & Galarneau, 2010).

En ce qui concerne le rôle des jardins communautaires pour favoriser la sécurité alimentaire des ménages à faible revenu ou en situation d'insécurité alimentaire, les données sont peu concluantes (Malberg Dyg, 2019). Au Canada, des études montrent que l'utilisation des jardins communautaires ne protège pas les ménages à faible revenu de l'insécurité alimentaire et que ces derniers utiliseront plutôt d'autres moyens pour obtenir des aliments (Kirkpatrick & Tarasuk, 2009; Huisken et al., 2016).

Par définition, les jardins communautaires et collectifs peuvent être des lieux de rassemblement. Toutefois, il est possible d'adapter les pratiques pour respecter les mesures de protection contre le coronavirus et permettre ainsi à la population de profiter des bienfaits des jardins durant l'été.

La décision concernant l'ouverture d'un jardin communautaire ou collectif revient toutefois aux autorités locales, en concertation avec la direction régionale de santé publique. La décision devra tenir compte de l'épidémiologie régionale de la COVID-19 et de la capacité d'assurer la mise en place des conditions nécessaires au respect des recommandations de distanciation et d'hygiène énumérées dans la section suivante.

Avis

Afin de permettre l'ouverture et l'exploitation sécuritaire des espaces de production alimentaire communautaires (jardins communautaires, jardins collectifs ou autre) il est recommandé de :

1. Interdire tout rassemblement et faire respecter la distanciation physique
 - Permettre un accès restreint aux personnes autorisées seulement (usagers inscrits).
 - Limiter le nombre d'usagers présents dans le jardin au même moment, en fonction de la superficie du jardin et de la configuration des lieux. Afficher à l'entrée du jardin le nombre maximum d'usagers autorisés dans le jardin. Selon le jardin, les mesures pour assurer la distanciation physique peuvent inclure, par exemple, d'utiliser un horaire rotatif des présences où les usagers doivent réserver leur plage horaire à l'avance, de nommer une personne responsable de contrôler les allées et venues et d'allonger les heures d'ouverture du jardin afin de permettre aux usagers d'y accéder à des moments différents.
 - Aménager les lieux de manière à faire respecter une distance d'au moins 2 mètres en tout temps entre les individus. Porter une attention particulière aux goulets et aux endroits qui peuvent mener les personnes à se croiser ou s'entasser (ex. : entrée de la clôture, cabanons, files). Installer des marques pour favoriser le respect de la distanciation aux endroits identifiés.
 - Éviter qu'un même lot soit utilisé par plusieurs personnes. Attribuer un lot spécifique par famille habitant sous le même toit.

2. Assurer une utilisation sécuritaire des lieux physiques, des équipements et des outils

- Prévoir la présence d'un employé ou d'un bénévole à l'entrée pour contrôler les allées et venues des usagers, les diriger et superviser leur utilisation des équipements et outils, tout en maintenant une distance de 2 mètres avec eux.

Hygiène des mains et étiquette respiratoire

- Mettre en place un endroit pour se laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique, accessible à l'entrée du jardin.
- Demander à chaque usager de se laver les mains à chaque entrée et à chaque sortie du jardin.
- Prévoir les produits nettoyants nécessaires.
- Installer des affiches qui rappellent aux usagers les mesures d'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire.

Utilisation des équipements et des outils de jardinage

- Éviter autant que possible le partage du matériel et des équipements. Encourager les usagers à apporter leurs propres outils et équipements personnels.
- Les outils de jardinage appartenant au jardin doivent être désinfectés avant et après chaque utilisation. Limiter l'utilisation des outils à un usager à la fois ou parmi ceux habitant sous le même toit.
- Afficher, de façon visible et aux endroits appropriés, les instructions aux usagers sur la façon de procéder pour l'utilisation et la désinfection des outils et des équipements communs.
- Prévoir les produits désinfectants nécessaires. Au besoin, consulter la liste suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>

Utilisation des espaces communs et des toilettes

- Limiter l'utilisation des espaces communs à un minimum.
- Nettoyer fréquemment les espaces de travail et d'entreposage, les surfaces fréquemment touchées et les espaces communs (tables à pique-nique, cabanons, accessoires, etc.) <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>.
- Réserver les installations sanitaires (toilettes) uniquement aux employés et aux bénévoles. À noter que cette recommandation pourra être adaptée en fonction des pratiques recommandées régionalement, en ce qui concerne l'accès aux bâtiments municipaux et autres installations du même type, selon l'évolution de la situation épidémiologique.
- Nettoyer les aires communes et désinfecter les installations sanitaires, selon les procédures recommandées, avec un produit de désinfection utilisé habituellement, minimalement 3 fois par jour ou plus selon la fréquentation des lieux. Au besoin, consulter la liste suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.

3. Communiquer les mesures à suivre aux usagers

- Informer les usagers, dès le début de la saison, des procédures à suivre pour l'utilisation du jardin communautaire en temps de COVID-19, à l'aide du moyen de communication habituellement utilisé (ex. lettre, courriel).
- Installer, à l'entrée du jardin et près des équipements, des affiches qui rappellent aux usagers les mesures à respecter : distanciation physique, lavage des mains, utilisation restreinte des aires communes, utilisation restreinte et désinfection des outils, etc.
- Interdire l'accès à tous les usagers qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19 ou qui sont en isolement volontaire ou obligatoire.

Application des mesures générales de santé publique en vigueur

Rappelons que les directives de santé publique concernant l'ensemble de la population s'appliquent aussi lors de l'utilisation des jardins communautaires et collectifs, comme pour l'ensemble des autres activités à l'extérieur de la maison.

- Il est présentement recommandé aux personnes âgées de plus de 70 ans et celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées de rester à la maison. Il est donc recommandé qu'elles ne fréquentent pas de jardins communautaires dans le contexte actuel.
- L'isolement à domicile demeure recommandé pour toute personne présentant des symptômes de maladie (toux, fièvre ou autres symptômes selon le site suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/>) ou qui sont des contacts à risque élevé ou modéré d'un cas de COVID-19. En aucun cas, ces personnes ne devraient se présenter dans un jardin communautaire.
- Si un usager développe des symptômes alors qu'il est présent dans le jardin, il devrait immédiatement quitter les lieux, suivre les consignes de s'isoler et communiquer avec le 811 ou avec la ligne d'information du gouvernement du Québec destinée à la population sur la COVID-19, au 1-877-644-4545.

Note : Le présent document a été rédigé en réponse à une demande dans le contexte d'urgence sanitaire lié à la COVID-19. Réalisés dans un court laps de temps et basés sur les connaissances découlant d'une recherche rapide de littérature et d'une analyse sommaire et non exhaustive des écrits scientifiques, les constats présentés dans ce document pourraient devoir être révisés selon l'évolution des connaissances scientifiques liées à l'actuelle pandémie.

Références

Documents INSPQ consultés

- Avis de l'INSPQ sur les jardins communautaires et collectifs, 8 avril 2020
- Publications COVID-19 de l'INSPQ
 - Recommandations intérimaires concernant les organismes communautaires, 29 mars 2020
 - Recommandations intérimaires à l'intention des travailleurs agricoles en productions maraîchères et animales, 28 mars 2020
 - Recommandations intérimaires pour les centres de jardin et piscines, pépinières et entreprises d'aménagement paysager – Phase de reprise progressive des activités, 13 avril 2020

Articles scientifiques

- Boulianne, M., Olivier-d'Avignon, G., & Galarneau, V. (2010). Les retombées sociales du jardinage communautaire et collectif dans la conurbation de Québec. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(2).
- Glover, T. D., Parry, D. C., & Shinew, K. J. (2005). Building relationships, accessing resources: Mobilizing social capital in community garden contexts. *Journal of Leisure Research*, 37(4), 450-474.
- Pascoe, J., & Howes, M. (2017). A growing movement: motivations for joining community gardens. *WIT Transactions on Ecology and the Environment*, 226, 381-389.
- Twiss, J., Dickinson, J., Duma, S., Kleinman, T., Paulsen, H., & Rilveria, L. (2003). Community gardens: lessons learned from California healthy cities and communities. *American journal of public health*, 93(9), 1435-1438.

Alaimo, K., Beavers, A. W., Crawford, C., Snyder, E. H., & Litt, J. S. (2016). Amplifying Health Through Community Gardens : A Framework for Advancing Multicomponent, Behaviorally Based Neighborhood Interventions. *Current Environmental Health Reports*, 3(3), 302–312. <https://doi.org/10.1007/s40572-016-0105-0>

Garcia, M. T., Ribeiro, S. M., Germani, A. C. C. G., & Bogus, C. M. (2018). The impact of urban gardens on adequate and healthy food : A systematic review. *Public health nutrition*, 21(2), 416–425. <https://doi.org/10.1017/S1368980017002944>

Genter, C., Roberts, A., Richardson, J., & Sheaff, M. (2015). The contribution of allotment gardening to health and wellbeing : A systematic review of the literature—Chris Genter, Anne Roberts, Janet Richardson, Mike Sheaff, 2015. *British Journal of Occupational Therapy*, 78(10), 593–605.

Kunpeuk, W., Spence, W., Phulkerd, S., Suphanchaimat, R., & Pitayarangsarit, S. (2019). The impact of gardening on nutrition and physical health outcomes : A systematic review and meta-analysis. *Health promotion international*, 9008939, d00. <https://doi.org/10.1093/heapro/daz027>

Malberg Dyg, P., Christensen, S., & Peterson, C. J. (2019). Community gardens and wellbeing amongst vulnerable populations : A thematic review. *Health promotion international*, 9008939, d00. <https://doi.org/10.1093/heapro/daz067>

Huisken, A., Orr, S. K., & Tarasuk, V. (2017). Adults' food skills and use of gardens are not associated with household food insecurity in Canada. *Canadian Journal of Public Health = Revue Canadienne De Santé Publique*, 107(6), e526–e532. <https://doi.org/10.17269/cjph.107.5692>

Kirkpatrick, S. I., & Tarasuk, V. (2009). Food insecurity and participation in community food programs among low-income Toronto families. *Canadian Journal of Public Health = Revue Canadienne De Santé Publique*, 100(2), 135–139.

Document non publié

Fiche d'information – Jardins communautaires et collectifs, MSSS

Ouverture sécuritaire des jardins communautaires

AUTEURS

Comité promotion prévention

Marie-Claude Paquette
Laurie Plamondon,
Caroline Laberge,
Julie Lévesque,
Annie Montreuil

COLLABORATION

Comité sur les mesures populationnelles

Marilou Kiely
Vladimir Gilca
Chantal Sauvageau

MISE EN PAGE

Charlène Bessenay

© Gouvernement du Québec (2020)

N° de publication : 2982